



Replacer l'artiste au cœur de l'écosystème culturel numérique

**Une contribution de l'Union des artistes à la
consultation sur le contenu canadien dans un monde
numérique organisée par Patrimoine canadien**

Novembre 2016

Table des matières

Sommaire exécutif	2
Introduction	4
PRÉAMBULE : DÉFINITION DU CONTENU CANADIEN	6
PARTIE 1 : CRÉATION	7
Soutenir les artistes et les créateurs.....	7
Avoir confiance en nos artistes et nos créateurs.....	7
Reconnaître la prise de risque inhérente au métier d'artiste.....	8
Moderniser le cadre législatif et réglementaire.....	9
Protéger la rémunération des artistes.....	9
Assouplir les contraintes administratives.....	10
Encourager une meilleure représentation de la diversité.....	10
PARTIE 2 : PRODUCTION ET DIFFUSION	12
Consolider les droits de nos artistes et de nos créateurs.....	12
Adapter nos lois et le mandat du CRTC.....	12
Au niveau national.....	12
Au niveau international et transnational.....	13
Régler les incohérences du système dans le secteur de la musique.....	13
Renforcer le mandat des institutions culturelles nationales et leur donner les moyens de leurs ambitions.....	14
La Société Radio-Canada/CBC.....	15
L'Office national du film (ONF).....	15
Le Fonds de la musique du Canada.....	15
Le Fonds des médias du Canada.....	15
Les institutions de financement spécialisées : le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada, Musicaction.....	16
Assurer l'accès à une grande diversité de contenus.....	16
PARTIE 3 : EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ	19
Assurer un accès équitable aux contenus canadiens.....	19
Préserver l'exception culturelle et assurer la diversité des contenus.....	19
Agir pour promouvoir le travail des artistes et la circulation des œuvres.....	20
Dynamiser la capacité de nos artisans à vivre de leur profession grâce à la vitalité de l'industrie.....	21
Créer davantage de synergies entre les artistes et la société civile.....	21
CONCLUSION	23

Sommaire exécutif

Patrimoine canadien a lancé une grande consultation sur « Le contenu canadien à l'heure du numérique » et posé des questions aux communautés artistique et citoyenne canadiennes qui, dans les faits, vont bien au-delà des frontières du numérique puisqu'elles touchent la nature même de la pratique artistique, la valeur de la création ainsi que les moyens de la protéger et de la promouvoir.

L'UDA, qui porte la voix de plus de 13 000 artistes, a relevé le défi en offrant plusieurs pistes de réflexion et en ajoutant plusieurs thèmes à ceux proposés dans les documents de consultation de Patrimoine Canadien et qui nous semblent fondamentaux pour assurer la vitalité de notre création à long terme. Dans le monde numérique comme dans le monde tout court.

De toute cette démarche, nous retenons une priorité : **il faut replacer l'artiste au cœur de l'écosystème culturel numérique**. Cette ligne de force a guidé la rédaction de ce mémoire jusque dans sa structure qui **place l'artiste et le travail de création au premier plan**.

En préambule, l'UDA rappelle qu'il est essentiel de distinguer « la création » de « l'industrie » et établit que : « le contenu canadien est imaginé, conçu et réalisé par des artistes et des créateurs canadiens » et qu'il s'incarne dans la diversité en s'intéressant à une multitude de réalités et de cultures.

PARTIE 1 : CRÉATION

Parce que tout doit commencer par **la reconnaissance de la valeur du travail des artistes** sans lesquels il n'y aurait tout simplement aucun « contenu » à présenter, à diffuser, ni à exploiter. Or, le travail de création est systématiquement minimisé devant la donnée plus mesurable des investissements financiers prétendument « risqués ». Or, **choisir d'être artiste est – en soi – une prise de risque**. Non seulement on expose notre imaginaire, nos émotions, notre créativité, notre talent et notre travail mais on le fait sans aucune stabilité financière, dans un univers où notre apprentissage prend des années, où notre carrière n'est jamais établie et où notre avenir n'offre aucune garantie.

Alors, comment pouvons-nous aider les créateurs de manière équitable afin qu'ils créent et produisent du contenu qui se démarque ? **En faisant confiance à nos artistes**, en faisant de la place aussi aux créateurs non conformes à des définitions trop restreintes ou trop normées, en encourageant la prises de risques et les idées nouvelles, même si le succès commercial n'est pas garanti.

Mais nous devons aussi **protéger leurs droits et leurs droits d'auteurs**, ce qui pour le gouvernement fédéral veut dire **moderniser le cadre législatif et réglementaire**, et ce, particulièrement dans un contexte où émergent de nouvelles plateformes de diffusion et des nouveaux modes de production. Cela implique une panoplie d'actions, notamment :

- la levée de l'exemption qui vise les fournisseurs d'accès à l'Internet afin que ceux-ci versent également des redevances;
- la mise en place d'un système d'avis et retrait pour les contenus mis illégalement sur Internet;
- l'extension des droits exclusifs qui ont été octroyés aux artistes interprètes participant à des enregistrements sonores aux artistes interprètes qui participent à des œuvres cinématographiques (films, émissions, vidéos), dans l'esprit du traité de Beijing;
- l'instauration d'un régime de rémunération équitable pour les utilisations en ligne des prestations, conformément aux recommandations du mouvement *Fair Internet for performers*;

- l'extension des redevances de la copie privée à tous les supports numériques permettant de copier la musique.

Au-delà du strict volet légal, le gouvernement fédéral aurait tout intérêt à encourager une meilleure représentation de la diversité dans les œuvres offertes au public canadien.

PARTIE 2 : PRODUCTION ET DIFFUSION

Parce que les artistes et les créateurs produisent des contenus de valeur, leurs droits doivent être protégés, encore plus dans un monde numérique en pleine évolution. Différents pays nous offrent des exemples inspirants, ou pourraient devenir nos partenaires pour protéger leurs droits à une juste rémunération et à un contrôle sur leur œuvre.

Pour y arriver, nous devons adapter nos lois et le mandat du CRTC en resserrant nos politiques de quotas par exemple, au niveau national bien sur ; mais aussi en se penchant sur les sujets de compétence internationale et transnationale et en collaborant avec nos partenaires.

Dans le même état d'esprit, il est urgent de régler les incohérences du système dans le secteur de la musique en s'inspirant du mouvement européen *Fair Internet for performers* qui milite pour obtenir une rémunération équitable pour les artistes interprète et pour toute utilisation en ligne de leurs prestations.

Il est également nécessaire de renforcer le mandat des institutions culturelles nationales qui sont essentielles à la vitalité de la création artistique, et leur donner les moyens de leurs ambitions. L'UDA fait différentes propositions afin de clarifier le mandat et de bonifier le financement des institutions comme la Société Radio-Canada/CBC l'ONF, le Fonds de la musique du Canada, le Fonds des médias du Canada ainsi que les institutions de financement spécialisées : le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada, Musicaction.

En conclusion, l'UDA rappelle que le rôle de l'État n'est pas de choisir pour le public quels contenus il doit rechercher, de tenter de deviner ce qui l'intéresse, et encore moins de soutenir des projets selon le seul critère serait la popularité ou le retour financier, mais de s'assurer que chacun ait accès à une grande diversité de contenus parmi lesquels faire ses propres choix.

PARTIE 3 : EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ

Les arts et l'accès aux arts sont essentiels à la construction de la curiosité, de l'ouverture à l'autre, du développement de la créativité et de l'esprit critique des citoyens. Avoir une scène artistique et culturelle nationale forte, représentative de la société dans toute sa diversité contribue à la construction de notre identité en tant que citoyens, pour celles et ceux qui sont nés ici mais aussi pour les néo-canadiens qui s'installent au pays et qui apprennent à découvrir leur société d'accueil.

Dans cet état d'esprit, le Canada doit donc assurer un accès équitable aux contenus canadiens, préserver l'exception culturelle et assurer la diversité des contenus, agir pour promouvoir le travail des artistes et la circulation des œuvres, dynamiser la capacité de nos artisans à vivre de leur profession grâce à la vitalité de l'industrie et créer davantage de synergies entre les artistes et la société civile.

Introduction

À l'image des artistes qu'elle représente, l'Union des artistes (UDA) a toujours été un peu en avance sur la société. Capable de penser autrement. Capable de se projeter vers l'avenir. Et en assumant qui nous sommes : des artistes.

La créativité et l'innovation sont au cœur de notre démarche, de nos métiers, de notre contribution à la société. C'est pourquoi nous considérons avec un très grand intérêt la volonté de Patrimoine canadien de s'intéresser à l'avenir de la création artistique et des contenus canadiens dans un monde en pleine mutation.

Sous l'influence de tout ce qu'on regroupe sous l'étiquette du « numérique », nos métiers se transforment, ajoutant de nouvelles formes d'expression, multipliant les plateformes de diffusion, rejoignant un public toujours plus large, augmentant aussi les risques de piratage et diluant notre capacité à obtenir une juste rétribution pour notre travail. Opportunités et menaces s'enchevêtrent alors que les changements s'accroissent et que les enjeux se mondialisent.

Patrimoine canadien a entamé sa réflexion en affirmant que, dans ce contexte, « tout est sur la table ». Nous vous prenons au mot en participant à cette consultation, en présentant le point de vue de l'UDA en réponse à plusieurs des questions posées dans la documentation officielle et en portant à votre attention des éléments qui nous semblent mériter une plus grande attention.

Depuis bientôt deux ans, l'UDA a entrepris une grande réflexion sur la contribution de la culture et sur la place des artistes dans notre société. Elle est allée à la rencontre des autres, pour écouter et pour ouvrir un dialogue. Ces échanges se sont révélés être porteurs de synergies, d'idées et de solutions. Ces éléments ont bien entendu nourri ce mémoire qui se veut une contribution constructive à la démarche en cours.

Dans un monde en mouvance, où la question du support semble prendre toute la place – et capter tous les revenus liés à la diffusion des contenus, nous croyons essentiel de replacer l'artiste au cœur de l'écosystème culturel numérique. Parce que sans artiste, sans créateur, il n'y a tout simplement pas de contenu à valoriser dans le monde numérique.

Nous avons regroupé nos réflexions en trois grandes parties : la création ; la production et la diffusion ; en lien avec la collectivité. Ces parties recoupent en de nombreux points les questions posées dans les documents de consultation. Nous y avons ajouté des questions additionnelles que nous jugeons pertinentes et que nous avons identifiées en bleu afin de faciliter le travail d'analyse du ministère.

Qui est l'UDA et qui sont les artistes qu'elle représente ?

Fondée en 1937, l'Union des artistes (UDA) est un syndicat professionnel représentant près de 13 253 artistes, dont environ 8 570 membres actifs et 4 659 stagiaires (au 1^{er} juillet 2016), regroupés au sein de quatre catégories : acteurs, chanteurs, animateurs et danseurs. Ils exercent leur métier dans plusieurs disciplines. Ils sont artistes de variétés, comédiens, chanteurs lyriques, cascadeurs, choristes, directeurs de plateau, humoristes, annonceurs et chorégraphes pour n'en nommer que quelques-uns.

L'UDA représente les artistes professionnels œuvrant en français au Québec et ailleurs au Canada, de même que tous les artistes œuvrant dans une autre langue que le français sauf dans une production faite et exécutée en anglais et destinée principalement à un public de langue anglaise. À ce titre, l'UDA est reconnue en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (loi québécoise promulguée en 1987) et accréditée en vertu de la *Loi concernant le statut de l'artiste* et régissant

les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (loi canadienne promulguée en 1992).

La mission de l'UDA consiste à défendre les intérêts sociaux, économiques et moraux de ses membres, qui sont pour la majorité des travailleurs autonomes. Négocier des conditions minimales de travail et de rémunération des artistes dans les secteurs de sa compétence et assurer le respect des ententes collectives constitue le cœur de ses activités.

L'UDA est membre de Compétence Culture, le comité sectoriel de main-d'œuvre du secteur de la culture, ainsi que de la Coalition pour la diversité culturelle (CDC). L'UDA est aussi affiliée à la Fédération internationale des acteurs (FIA).

Plusieurs dimensions à une action engagée

À la dimension des relations du travail s'ajoute celle de la formation continue destinée aux artistes, qui a pris de l'ampleur au sein de l'UDA au cours des 13 dernières années.

Forte de son esprit d'indépendance, l'UDA s'est dotée d'outils de développement économique qui font sa réputation tels que la Caisse de sécurité des artistes (CSA) et la Fondation des artistes (FDA). Elle a aussi contribué à la création de la Caisse de la Culture et du Fonds d'investissement de la culture et des communications.

Dans la même lignée figure Artisti, une société de gestion collective et filiale de l'UDA créée en 1997. Artisti veille à faire respecter les droits des artistes interprètes de toute langue ayant participé à des enregistrements sonores et leur verse les redevances découlant de la Loi sur le droit d'auteur auxquelles ils ont droit.

Défense et promotion des arts et de la culture

Enfin, par sa connaissance du secteur des arts et de la culture, des artistes et de leurs conditions de travail, l'UDA joue un rôle de premier plan en matière de représentation auprès des instances politiques municipales, provinciales et fédérales. Son action s'étend aussi sur la scène internationale où elle a noué des liens avec des organisations d'envergure.

Des valeurs fondamentales

Au fil de nos échanges, nous avons défini sept valeurs fondamentales qui guident l'ensemble de nos actions :

1. **La culture est une force.** C'est le crédo de l'Union des artistes et il porte notre conviction profonde de l'importance des arts et de la culture pour le Québec et pour le Canada.
2. **La culture est le véhicule de notre identité** et elle doit reconnaître et soutenir des réalités diverses en anglais, en français et dans les langues autochtones, et qui se doit aujourd'hui de représenter aussi notre diversité.
3. Les artistes et la création doivent être soutenus par l'État et par les institutions publiques, tant en matière de création et de production que de diffusion.
4. **Les artistes et la création doivent être soutenus par le secteur privé**, dans un esprit de responsabilité sociale et de reconnaissance de la contribution des artistes à la vitalité sociale et économique du Québec.
5. Les arts doivent être considérés comme un **élément clé de l'éducation** et faire partie intégrante de l'enseignement.
6. **La propriété intellectuelle des créateurs et sa valeur doivent être reconnues**, défendues et la diffusion des œuvres doit faire l'objet d'un paiement de droits d'auteur.

7. Les arts et les œuvres doivent être considérés comme une richesse collective, accessible ici et exportable partout.

PRÉAMBULE : DÉFINITION DU CONTENU CANADIEN

Étant donné l'abondance de contenu disponible en ligne et le fait que le Canada est un pays diversifié et multiculturel, le concept de « contenu canadien » signifie-t-il quelque chose à vos yeux ? Que veut dire le terme « canadien » pour vous ?

Il est intéressant que les consultations s'interrogent sur la définition même du contenu canadien, car la réponse est moins évidente qu'il n'y paraît.

Le contenu canadien est imaginé, conçu et réalisé par des artistes et des créateurs canadiens.

Nous proposons dans un premier temps de distinguer « la création » de « l'industrie ». Ainsi, un contenu produit, enregistré, filmé au Canada n'est pas nécessairement canadien, alors qu'un contenu canadien peut avoir été produit, enregistré ou filmé à l'étranger.

Prenons des exemples du cinéma, qui offrent des illustrations claires et simples de cette idée.

Des films comme ceux de la série *X-Men* ne sont pas du contenu canadien. Une grande partie du tournage et de la post-production est réalisée à Montréal mais les scénaristes, le réalisateur, la majorité des premiers rôles et les studios de production ne sont pas canadiens. De fait, ils sont considérés par l'industrie comme par les spectateurs comme des films américains.

À l'inverse, un film comme *Race* (en français *Dix secondes de liberté*), a été développé par des producteurs et en collaboration de nombreux artistes canadiens et, même si l'histoire se passe entre les États-Unis et l'Allemagne et que le tournage s'est déroulé en partie à Berlin, il s'agit d'une œuvre canadienne.

Bien entendu, notre capacité à attirer des productions étrangères est essentielle à la vitalité de l'industrie dans son ensemble et il est fondamental de maintenir les crédits d'impôts qui y contribuent. Mais les créations et les projets des artistes canadiens doivent être soutenus de façon accrue et spécifique comme nous le mentionnons plus loin dans ce document.

Le contenu canadien s'incarne dans la diversité

Dans un second temps, nous souhaitons porter notre attention sur l'introduction choisie par Patrimoine canadien dans la formulation de sa question, en référence à « un pays diversifié et multiculturel ». Le sous-entendu que certains pourraient y lire mènerait à une définition du contenu canadien par un jugement sur le fond de la création, sur son contenu si on peut se permettre ce pléonasm dans les circonstances.

Bien entendu, nous croyons qu'il est important de soutenir spécifiquement la création qui reflète ou témoigne des cultures qui composent le Canada, dans ses différentes formes et dans ses différentes langues, en français, en anglais ou dans l'un des idiomes des Premières Nations. Mais le contenu canadien ne saurait être réduit à une vision historique, communautaire ou folklorique du Canada. Dans les faits, le contenu canadien s'intéresse à une multitude de réalités et de cultures

Pour emprunter cette fois-ci nos exemples au théâtre, nous croyons que des pièces comme *Les Belles Sœurs*, *The Colony of Unrequited Dreams*, ou *Un monde qui s'achève – Lola*, ont autant de place sur nos planches que *Bashir Lazar* ou *Incendies*, qui sont ancrées dans la

réalité d'immigrés, ou que les pièces du théâtre classique ou étrangères revisitées par des créateurs d'ici.

Pour résumer, le contenu est canadien s'il est porté, interprété et produit par des artistes et des créateurs canadiens, quel que soit le sujet qu'il aborde.

PARTIE 1 : CRÉATION

Soutenir les artistes et les créateurs

Quelle est votre définition d'un système culturel qui appuie les créateurs ?

Le mot système est bien choisi car il est question d'un ensemble d'actions et d'initiatives qui interviennent à différents stades du processus de développement des artistes, des créateurs et de leurs œuvres et qui assure une rémunération juste pour leur travail.

Cela commence par créer les conditions d'accès aux arts et à la culture, pour favoriser l'exposition des jeunes à la créativité et aux imaginaires qui sont à l'origine du concept même d'innovation.

Cela se poursuit par des institutions de développement professionnel comme l'École nationale de théâtre du Canada et autres institutions qui favorisent l'éclosion des talents et des compétences des créateurs de demain.

Cela s'incarne dans des programmes diversifiés qui favorisent l'émergence des œuvres à tous les stades de développement, depuis le soutien aux artistes dans les étapes préliminaires sous forme de bourses, à la promotion des œuvres en passant par les subventions à la production, les crédits d'impôts pour la main d'œuvre ainsi que le financement des lieux de diffusion, des tournées et des festivals.

Cela se prolonge par la reconnaissance de la valeur du travail des artistes dans toutes les déclinaisons de leurs œuvres, ce qui inclut de prévoir une rémunération et le versement de droits pour toutes les utilisations faites de leurs prestations.

L'ensemble de ces éléments doit impliquer les artistes et les créateurs eux-mêmes dans la conception et la gestion des programmes, soit directement ou par exemple en tant que membre des jurys qui évaluent les projets.

Un système qui soutient les créateurs doit aussi **reconnaître et encourager la diversité de la création artistique** des nations qui composent le Canada, en anglais, en français et dans les langues des Premières nations, par une panoplie de programmes favorisant l'émergence d'une création variée.

Avoir confiance en nos artistes et nos créateurs

Comment pouvons-nous aider les créateurs de manière équitable afin qu'ils créent et produisent du contenu qui se démarque ?

Cette question interroge à la fois la forme et le fond.

En ce qui concerne l'équité, notre réponse se résume par un mot : **variété**. Variété des programmes, variété des objectifs, variété des institutions, variété des projets, variété des formes de soutien. Un ensemble de programmes composant une « toile » sera plus efficace et pertinent que n'importe quelle formule mathématique, plafond ou autre entonnoir qui laisserait de côté les créateurs qui se différencient par des propositions non conformes à des définitions trop restreintes ou trop normées.

Sur le fond, nous croyons que l'équité sera d'autant plus facile à atteindre que l'État ne cherchera pas trop à juger au préalable des qualités d'un « contenu qui se démarque », à tout le moins lorsqu'il est question d'artistes de la relève et de projets en émergence. La création et l'innovation naissent de prises de risques, d'idées nouvelles, de pistes à explorer et parfois même de l'échec.

Les contenus originaux et de qualité vont se révéler grâce à notre capacité à prendre des risques et à faire confiance à ceux qui les créent et aux artistes qui vont les porter.

Sur le terrain, cela veut dire renforcer le financement, les programmes et les initiatives des organismes fédéraux dont le Conseil des arts du Canada, le Fonds de la musique du Canada ou Téléfilm Canada ainsi que les subventions accordées à ceux qui prennent des risques, et en premier lieu les artistes et les créateurs qui investissent leur temps, leur talent et leur énergie dans des projets qui n'existeraient tout simplement pas sans eux.

Et, parce qu'il est question de confiance, les artistes doivent également pouvoir avoir confiance dans les producteurs et les diffuseurs pour qu'ils reconnaissent leur apport indispensable à la création et qu'ils les rémunèrent adéquatement. Nous y reviendrons plus loin.

Reconnaitre la prise de risque inhérente au métier d'artiste

Comment pouvons-nous encourager davantage la prise de risques de la part des créateurs et entrepreneurs du milieu culturel ?

Cette question nous interpelle car elle semble sous-entendre que les acteurs du milieu culturel ne prennent pas assez de risques.

Pourtant, **choisir d'être artiste est – en soi – une prise de risque**. Non seulement on expose notre imaginaire, nos émotions, notre créativité, notre talent et notre travail mais on le fait sans aucune stabilité financière, dans un univers où notre apprentissage prend des années, où notre carrière n'est jamais établie et où notre avenir n'offre aucune garantie.

En musique, en jeu, en danse ou en chant, chaque artiste investit des milliers d'heures pour apprendre son métier et ensuite des centaines pour répéter une seule création, jusqu'à donner au public l'illusion que c'est « facile ». Mais nous ne sommes pas adéquatement rémunérés pour nos efforts. Dans les faits, 72 % des artistes membres de l'UDA touchent moins de seize mille dollars (16 000 \$) par année pour leur travail artistique.

Le travail de création n'est pas reconnu à sa juste valeur, même par ceux qui devraient être nos premiers partenaires : les producteurs. Dans les faits, les représentants de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) ne cessent de répéter que les artistes interprètes ne devraient pas bénéficier des redevances sur la vente ou la diffusion de leur musique dès le premier exemplaire vendu car ils ne prennent pas de risques financiers dans la production de l'album.

Nous sommes en désaccord avec cette prétention. Sans le talent et la création de l'artiste, il n'y aurait tout simplement pas d'album. Les heures de travail investies dans son talent et sa création équivalent à la contribution financière du producteur.

Les producteurs en musique ont tendance à ne pas prendre en considération la valeur intrinsèque de l'apport de l'artiste et ils se croient seuls à prendre un risque en raison du fait qu'ils délient les cordons de leur bourse. Mais il y a une autre notion de prise de risques sur laquelle nous ne saurions trop insister.

Nous espérons vivement que cette dimension de la réalité des artistes sera considérée par Patrimoine canadien dans sa réflexion sur cette prise de risque qu'il souhaite encourager.

Moderniser le cadre législatif et réglementaire

Comment pouvons-nous aider les créateurs à avoir des carrières viables et couronnées de succès dans un monde numérique ?

Voilà une question pertinente qui ne devrait pas se limiter à la notion du monde numérique. Toutefois, on ne peut que reconnaître que la question est encore plus vive compte tenu des bouleversements causés par l'émergence de nouvelles plateformes de diffusion, l'autoproduction d'émissions de webtélé, l'accessibilité gratuite aux contenus en ligne, le piratage et la concurrence accrue des contenus provenant de partout dans le monde, sans oublier l'émergence de nouvelles plateformes transnationales qui ne présentent que très peu de contenu canadien.

En tant que syndicat qui défend au quotidien les droits des artistes, nous croyons qu'il est d'abord et avant tout nécessaire de **moderniser le cadre législatif et réglementaire en matière de droits d'auteur, des droits des interprètes et des droits de suite**. En plus de garantir une rémunération juste et équitable aux artistes sans lesquels les contenus n'existeraient pas, cela contribuera à la stabilité financière des créateurs qui pourront tirer parti à long terme des succès qu'ils auront contribué à créer, des retombées non seulement méritées mais aussi particulièrement appréciables pour les moments où leur carrière ralentit..

Cela implique une panoplie d'actions, notamment :

- la levée de l'exemption qui vise les fournisseurs d'accès à l'Internet afin que ceux-ci versent également des redevances;
- la mise en place d'un système d'avis et retrait pour les contenus mis illégalement sur Internet;
- l'extension des droits exclusifs qui ont été octroyés aux artistes interprètes participant à des enregistrements sonores aux artistes interprètes qui participent à des œuvres cinématographiques (films, émissions, vidéos) dans l'esprit du traité de Beijing;
- l'instauration d'un régime de rémunération équitable pour les utilisations en ligne des prestations, conformément aux recommandations du mouvement *Fair Internet for performers*;
- l'extension des redevances de la copie privée à tous les supports audionumériques permettant de copier la musique.

Un élargissement des avantages et assouplissements fiscaux en lien avec le statut de l'artiste serait également à considérer pour tenir compte de l'instabilité des revenus d'une année à l'autre, pour amortir les années de succès en tenant compte des périodes moins fastes.

Protéger la rémunération des artistes

Comment pouvons-nous façonner nos grandes industries culturelles et soutenir la croissance de nouvelles entreprises créatives ?

Il n'appartient pas à l'UDA de se prononcer sur le développement des entreprises, nous croyons toutefois important de rappeler que les producteurs, diffuseurs et autres entrepreneurs des arts et de la culture doivent respecter les droits des artistes et des créateurs sans lesquels ils n'existeraient pas.

À ce titre, le respect des conventions collectives ainsi que la protection de la rémunération des artistes et des créateurs doivent faire partie des critères d'admissibilité des projets de production ou de diffusion soutenus par Patrimoine canadien et ses institutions culturelles.

Dans le même esprit, le gouvernement **devrait maintenir ses exigences en matière de contenu canadien dans ses programmes de financement ciblés** pour la création canadienne, notamment pour le Fonds des médias du Canada, les bourses de Musicaction et tous les autres programmes. C'est une des façons d'assurer que nos talents auront accès aux opportunités qu'ils méritent. Nous y reviendrons plus spécifiquement dans la deuxième partie.

En complément, le gouvernement fédéral pourrait également encourager l'offre de formation et la clarification des droits et devoirs de chacun au profit de tous les acteurs de l'écosystème culturel.

Assouplir les contraintes administratives

Devons-nous soutenir de façon plus souple la production de contenu créé par les Canadiens ?

Certains programmes souffrent d'une certaine lourdeur technique, ce qui rend l'accès aux subventions plus complexe pour les artistes-entrepreneurs ou auto-producteurs qui prennent des initiatives et qui en assument les risques. En ce sens, **un assouplissement des contraintes administratives** du gouvernement et des institutions fédérales serait grandement apprécié.

Toutefois, il demeure important que ces programmes s'adressent en priorité aux artistes et créateurs – pas seulement aux producteurs ou aux diffuseurs – et que les critères d'attribution aient des paramètres clairs. À ce chapitre, des artistes pourraient participer à l'élaboration ou à la définition de ces critères.

Encourager une meilleure représentation de la diversité

Comment encourager une représentation diverse de la réalité et de l'identité canadienne dans nos contenus ?

Nous l'avons dit en préambule : le contenu canadien s'intéresse à une multitude de réalités et de cultures. Mais comment encourager une meilleure représentation de cette diversité dans les œuvres de nos créateurs ?

Le congrès annuel de la Fédération internationale des acteurs s'est tenue cette année à Sao Paulo sous le thème « Acting for diversity ». Et ce qui s'y est dit est passionnant.

Parce que si la diversité est d'abord l'existence de sa propre voix, de chacune de nos cultures dans ses caractéristiques uniques, c'est aussi l'accès à la multiplicité des autres voix et la représentation de nos propres diversités.

En 2016, il est essentiel que l'art offre une représentation équitable et tangible des hommes, des femmes, des personnes de différentes origines, de différentes couleurs, de différents âges, de différents accents, de différentes orientations sexuelles, ou souffrant de handicaps. C'est un défi pour le Canada et c'est la clé de la vitalité de notre scène artistique demain. Et, franchement, dans ce dossier, on est en retard.

Parce que notre identité évolue et se transforme, il faut donner une voix à cette diversité qui est déjà notre quotidien pour qu'elle se reflète sur nos scènes et dans nos écrans. Il reste beaucoup à faire pour que cette diversité soit mieux comprise et mieux acceptée. Beaucoup à faire pour qu'elle soit perçue comme enrichissante, comme un plus. Et surtout pour éviter qu'un pan entier de notre société ne développe ses propres intérêts en parallèle. Que ces nouveaux Canadiens n'aient pas le goût de s'approprier cette culture dans toutes ses particularités et qu'ils se détournent de notre création.

En tant qu'artistes, nous avons la responsabilité de dépasser nos propres réflexes normatifs pour offrir une représentation de la réalité qui soit diverse et inclusive. Nous avons le devoir

de dépasser les stéréotypes pour illustrer le monde d'une façon plus juste, plus sensible, plus pertinente. Quand on trouve cet équilibre, la particularité touche à l'universel. Et le spectateur peut se projeter dans cette autre réalité qui lui parle au-delà des différences culturelles, qui lui permet de mieux comprendre l'autre et sa réalité.

Sans intervenir directement dans le processus créatif des artistes, le gouvernement a le pouvoir d'encourager cette approche en intégrant des programmes spécifiques ou des critères dans ses évaluations, contribuant à la sensibilisation des artistes comme des producteurs aux initiatives en la matière.

PARTIE 2 : PRODUCTION ET DIFFUSION

Consolider les droits de nos artistes et de nos créateurs

Comment protéger les droits de nos artistes et de nos créateurs dans le monde numérique ?

Cette question n'a pas été posée dans les documents de consultation. Elle est pourtant centrale à la capacité de nos artistes à vivre de leur travail et à poursuivre leurs efforts en création et en innovation à long terme. Et elle s'inscrit directement dans le rôle de l'État en tant que régulateur des activités au niveau national et de négociateur au niveau international.

Par nature, le monde numérique n'est limité par aucune frontière – à tout le moins dans les pays démocratiques. Nous comprenons donc que, dans ce contexte, il peut être difficile de promulguer et de faire appliquer des lois nationales contraignantes à des organisations qui ne sont pas soumises à l'autorité d'un État en particulier.

Les règles du jeu changent, c'est vrai. La loi est toujours un peu en retard sur les transformations vécues sur le terrain, c'est également vrai. Il n'y a qu'à relire le nom des programmes pour production « cinématographique et magnétoscopique » pour s'en rendre compte. Il est toutefois faux d'affirmer que c'est impossible et il serait totalement absurde d'abdiquer toute compétence ou souveraineté en la matière sur ce seul prétexte car ces questions préoccupent en fait chaque pays qui tient à la survie de sa création et de sa culture.

En ce sens, les États-Unis ou les pays européens peuvent nous inspirer avec différentes initiatives qui encadrent progressivement les activités en ligne. Plusieurs pays, dont les États-Unis et la France, ont mis en place la règle de notification et de retrait de contenu illicite sur Internet. Dans ce cadre, si un artiste identifie un contenu qui se trouve illégalement en ligne, il peut le signaler et le responsable a l'obligation de le retirer. Cette législation se distingue de celle en vigueur au Canada qui suit le principe de la notification et notification, qui ne comprend aucune contrainte et est donc virtuellement sans effet autre que symbolique.

Le Canada doit donc aborder cette question de front et faire preuve de la même créativité et de la même innovation qu'elle demande à ses créateurs pour **protéger leurs droits à une juste rémunération et à un contrôle sur leur œuvre, y compris dans un monde numérique**. C'est un dossier de longue haleine, mais crucial pour la pérennité de notre capacité à créer et à innover.

Adapter nos lois et le mandat du CRTC

Comment mettre à jour l'encadrement de la diffusion des contenus sur les plateformes traditionnelles et en ligne, notamment avec l'émergence de plateformes transnationales ?

Au niveau national

Certains aimeraient utiliser le prétexte de l'émergence des plateformes numériques et de leur complexité pour simplement abandonner la réglementation en place pour les médias traditionnels ou pour exonérer leurs plateformes en ligne. Nous croyons qu'il s'agirait d'une erreur dramatique pour la vitalité de notre création.

L'imposition de quotas de contenus canadiens aux médias et aux plateformes canadiennes doit être maintenue, renforcée et adaptée. Il est exact que la consommation en ligne ne suit pas les mêmes paramètres linéaires de la diffusion à la télé ou à la radio. Mais il faut maintenir l'obligation des médias de rendre les contenus canadiens disponibles et accessibles au public. Les méthodes de comptabilisation de la diffusion sont peut-être

différentes pour les plateformes en ligne mais elles existent, comme nous l'avons mentionné en parlant des métadonnées.

En ce qui concerne spécifiquement la question des quotas de musique francophone, actuellement fixé à 65 % pour les médias concernés, l'UDA a déjà signifié son ouverture à moduler ces quotas afin de faire davantage de place aux contenus canadiens qui s'expriment dans une autre langue que le français ou l'anglais, comme les langues autochtones, comme c'est le cas d'Élisapie Isaac et Samian, ou les créations originales d'artistes d'ici dans des langues étrangères, comme c'est le cas de La Bronze ou de la regrettée Lhasa De Sella.

Au niveau international et transnational

Dans le même ordre d'idée, voici une autre question qui n'a pas été abordée dans les documents de consultation, ce qui est d'autant plus étonnant que les Netflix, iTunes et autres sont devenues des plateformes de diffusion majeures. Et celle-ci se pose de plusieurs façons.

En premier lieu, nous devons nous demander comment promouvoir les contenus canadiens sur les plateformes transnationales dans les contenus qu'elles diffusent au Canada. Les médias électroniques traditionnels comme la télé et la radio ont l'obligation de respecter des quotas de contenus canadiens et – pour les stations du Québec – des quotas de contenus francophones. Cette réglementation a démontré son efficacité dans la promotion et la vitalité de la production canadienne en permettant la rencontre des œuvres et du public. Il est nécessaire d'adapter cette pratique aux plateformes en ligne. Les métadonnées inscrites dans les fichiers électroniques de musique ou de vidéo permettent d'intégrer des informations précieuses comme la provenance géographique des œuvres, ce qui permet d'assurer l'accessibilité de contenus canadiens dans l'offre disponible sur le territoire canadien.

Par extension, cette programmation des métadonnées permettrait également de suivre ou d'encourager la disponibilité des contenus canadiens dans les autres marchés.

Les autorités doivent déployer **une veille stratégique sur la mise en place de nouvelles législations**, balises et ententes avec les diffuseurs en ligne transnationaux ailleurs dans le monde et **travailler avec nos partenaires internationaux** pour établir les paramètres de redevances justes et équitables redistribuées aux artistes pour la diffusion en ligne des œuvres auxquelles ils prennent part. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, l'initiative Fair internet for performers offre une inspiration particulièrement pertinente.

Dans cet état d'esprit, **le mandat du Conseil de la radiodiffusion et de la télécommunication du Canada doit être élargi et renforcé** pour consolider ses compétences ainsi que sa capacité d'action, notamment auprès des fournisseurs d'accès Internet et des diffuseurs utilisant des plateformes en ligne comme Google Play, YouTube, etc.

Des discussions devraient être entreprises en parallèle pour sensibiliser les gestionnaires de ces plateformes afin de leur faire comprendre nos problématiques et les inciter à améliorer leurs pratiques.

Un soutien commercial, juridique et de la formation pourrait également être développée pour accompagner les producteurs canadiens qui font affaire avec eux pour faciliter leur accès à ces nouveaux marchés et à négocier la diffusion de leurs contenus de façon avantageuse.

Régler les incohérences du système dans le secteur de la musique

Comment protéger équitablement les droits de nos artistes et de nos créateurs du secteur de la musique dans le monde numérique ?

Nous croyons important d'apporter un éclairage sur les anomalies spécifiques au secteur de la musique dans le monde numérique. En effet, plusieurs éléments mis en place avant l'avènement du numérique sont non seulement dépassés, mais créent des iniquités entre les créateurs selon leur pratique artistique et selon les plateformes de diffusion.

Le cas est particulièrement flagrant pour les artistes interprètes qui ne reçoivent aucune redevance directe pour la diffusion de leurs prestations sous forme vidéo, comme la diffusion d'un vidéoclip ou d'une captation en direct sur YouTube, contrairement aux auteurs-compositeurs.

Le simple fait que les artistes interprètes n'aient le droit à aucune redevance directe pour la diffusion de leurs propres vidéoclips est, en soi, une anomalie. L'argument des producteurs dans les années 80 était qu'il ne s'agissait ni d'une œuvre à part entière ni d'un support commercial, mais d'un outil de promotion. Cette interprétation, déjà discutable à l'époque, ne fait plus aucun sens aujourd'hui où la vidéo est devenue une façon commune de « consommer » l'œuvre et que sa disponibilité contribue à l'attrait exercé par des diffuseurs qui en tirent profit.

Soulignons d'ailleurs que le mouvement européen de Fair Internet for performers milite pour obtenir une rémunération équitable pour les artistes interprètes et pour toute utilisation en ligne de leurs prestations, une rémunération qui ne se limiterait pas aux redevances découlant des « droits exclusifs » qui sont plus souvent qu'autrement perçus par les producteurs en vertu du contrat de disque.

Par ailleurs, les radios canadiennes – qui diffusent leurs contenus autant sur les ondes qu'en ligne – bénéficient encore d'une exemption inexplicable pour la diffusion des enregistrements sonores et des prestations qui y sont intégrées, lesquels constituent pourtant leur principal contenu. À cause de cette exemption, l'artiste interprète et le producteur ne bénéficieront des tarifs établis par la Commission du droit d'auteur que sur leurs revenus excédant les premiers 1,25 M\$ alors que la portion des revenus de la station située en dessous de 1,25 M\$ n'est assujettie qu'à un paiement moins que symbolique de 100\$. Cette exemption est discriminatoire puisqu'elle s'applique uniquement aux producteurs et aux artistes interprètes et non aux auteurs compositeurs qui bénéficient, eux, des tarifs établis sur l'assiette totale des revenus des radiodiffuseurs.

Nous comprenons que le modèle d'affaires du milieu de la musique est en constante transformation. Mais cette iniquité de traitement place les interprètes dans la situation aberrante d'être ceux dont le talent crée l'attrait des réseaux de diffusion, tout en étant les seuls à être exclus des revenus qu'on en tire.

L'organisme Artisti, dont la mission est de protéger, préserver et promouvoir les droits des artistes interprètes, apportera sa propre contribution à la consultation en déposant un mémoire qui détaille certains de ces enjeux.

Renforcer le mandat des institutions culturelles nationales et leur donner les moyens de leurs ambitions

Comment pouvons-nous nous assurer que nos institutions culturelles nationales, comme la Société Radio-Canada/CBC et l'Office national du film, soient des sources de créativité et d'ingéniosité pour l'ensemble du secteur créatif ?

Le rôle des institutions culturelles nationales est essentiel à la vitalité de la création artistique. Au-delà de ce principe général sur lequel tout le monde s'entend, cela s'incarne par plusieurs interventions concrètes sur plusieurs plans.

En permettant aux créateurs d'ici de participer à des projets motivant et ambitieux mis sur pied par des institutions de référence qui profitent d'un financement raisonnable, on leur

donnera l'occasion de développer des idées originales et des expériences non seulement dans le cadre de leur partenariat avec les institutions publiques, mais aussi dans l'ensemble de leur carrière.

Nous avons été surpris de ne trouver que des références limitées à la Société Radio-Canada / CBC et à l'ONF dans les documents de consultation. Bien que les autres institutions ne soient pas directement actives comme des outils de diffusion dans le monde numérique, leur mission, leurs critères d'évaluation des projets ainsi que leur financement justifient d'en faire mention.

Voici donc des réflexions ciblées pour différentes institutions relevant de Patrimoine canadien :

La Société Radio-Canada/CBC

En tant que diffuseur public, la SRC/CBC a la responsabilité – et les moyens – de sélectionner en priorité des créations canadiennes originales et de qualité. En répondant aux besoins de publics variés, elle est en mesure de stimuler le développement de contenus qui se démarquent. Télé, radio, web, œuvres de fiction, émissions de variété, séries d'animation, les formats sont infinis et n'ont d'autres limites que l'imagination et l'exigence des programmeurs. Par ailleurs, la société d'État agit également comme partenaire de production en cinéma, offrant un soutien financier au développement de documentaires et d'œuvres de fiction canadiennes. Il appartient à Patrimoine canadien de **mandater SRC/CBC et son conseil d'administration à renforcer sa mission en matière de création, d'originalité et de lui donner les moyens de ses ambitions.**

L'Office national du film (ONF).

Le cas de l'Office national du film est encore plus précis puisqu'il s'agit d'une institution qui crée et produit elle-même des œuvres et que la qualité de ses créations est reconnue de façon unanime, tant au Canada qu'à l'étranger. Le déménagement de l'ONF dans de nouveaux locaux, incluant des espaces de création à la fine pointe de la technologie, en 2018 lui donnera un élan supplémentaire dans sa capacité à innover, à créer, à développer et à diffuser des œuvres qui se distinguent. Là encore, Patrimoine canadien a le devoir de **définir pour l'ONF un mandat clair et ambitieux en matière de création, d'originalité et de lui donner les moyens de ses ambitions.**

Le Fonds de la musique du Canada

Comme nous le mentionnons à différentes occasions dans ce mémoire, le financement des programmes du gouvernement, tout comme celui des Fonds, doit être étendu aux nouvelles plateformes numériques qui doivent être soumises à des redevances justes et équitable,

Toutefois, la contribution du Fonds de la musique du Canada doit être repensée pour contribuer davantage au succès des artistes et des créateurs. Nous croyons qu'il est nécessaire que ce Fonds s'assure de contribuer directement à la création artistique, et pas seulement à financer l'industrie de la musique et les producteurs professionnels.

Le Fonds des médias du Canada

Rappelons que le FMC est financé – en théorie – par le gouvernement du Canada et les distributeurs canadiens de services par câble, par satellite ainsi que par IP, et que sa mission principale est de favoriser, promouvoir, développer et financer la production de contenus canadiens. À travers ses deux volets – expérimental et convergent – il contribue à la réalisation d'œuvres qui auraient de la difficulté à voir le jour sans soutien public, en raison de la petite taille du marché canadien et de la concurrence de joueurs nettement plus importants.

Or, le FMC vient de modifier ses règles en relâchant les critères qui permettent de définir la portion de contenu canadien acceptable pour rendre un projet admissible à ses programmes. En d'autres termes, il réduit les incitatifs pour les producteurs à faire appel aux artistes, aux artisans et aux professionnels canadiens dans la réalisation de leurs œuvres. Ce faisant, le FMC altère sa mission et diminue les opportunités pour des artistes canadiens de se distinguer dans des œuvres financées par un organisme qui relève du gouvernement fédéral.

Nous croyons essentiel que le FMC soit rappelé à sa mission première et qu'il réserve son financement aux œuvres qui contribuent réellement au dynamisme de l'écosystème artistique et culturel du Canada et à la disponibilité des emplois pour les artistes et les artisans canadiens de ce secteur.

Par ailleurs, il faut aussi s'assurer de la pérennité du financement du FMC ainsi que de son adaptation à la réalité numérique. Parce qu'on est en 2016. Dans ce contexte, il semble fondamental que le bassin des entreprises soumises à l'obligation de contribuer au FMC doit être élargi pour inclure les diffuseurs en ligne, comme Netflix. Le public et par le fait même les revenus des diffuseurs traditionnels sont en baisse. Non seulement la source même du financement diminue, mais les diffuseurs qui se conforment aux règles sont d'autant plus pénalisés que leurs concurrents en ligne, eux, sont exemptés de cette participation à la vitalité de la création canadienne.

Une récente étude évalue qu'à lui seul, Netflix a détourné 445 M\$ de revenus au secteur culturel canadien en abonnements versés à l'étranger¹. Et ce, sans qu'aucune redevance ne soit versée en compensation. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin.

Par ailleurs, et comme nous l'avons mentionné au sujet du Fonds de la musique du Canada, il est fondamental que les redevances ainsi prélevées ne soient pas entièrement captées par les producteurs au détriment des artistes eux-mêmes.

Les institutions de financement spécialisées : le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada, Musicaction

Le gouvernement du Canada a mis sur pied plusieurs institutions phares qui attribuent des bourses et du financement à la création et au démarrage des projets des créateurs. Leur rôle est vital pour permettre l'émergence des projets qui seront ensuite présentés au public, notamment dans le monde numérique. Pour cette raison, il est essentiel de maintenir leur existence et leur financement.

Parce que le numérique est maintenant au cœur de la diffusion des œuvres, dans tous les secteurs de la création, nous croyons que ces organismes doivent également resserrer les critères d'évaluation et de financement des programmes octroyés aux producteurs, de façon à s'assurer qu'ils respectent les droits des artistes en leur accordant une rémunération juste et équitable ainsi que des droits de suite légitimes pour la diffusion de leurs contenus dans le monde numérique.

Assurer l'accès à une grande diversité de contenus

Quelle est votre définition d'un système culturel qui respecte le choix des citoyens ? Comment pouvons-nous prendre en compte les attentes des citoyens et permettre aux Canadiens de choisir le contenu qu'ils souhaitent regarder, écouter et partager ?

Ces questions en appellent d'autres, fondamentales, sur le rôle de l'État ainsi que sur le concept même d'offre et de demande en matière de culture.

¹ Canadian Media in a Digital Universe, Nordicity Report, Janvier 2016 (en anglais seulement)

Or, le rôle de l'État n'est pas de choisir pour le public quels contenus il doit rechercher, de tenter de deviner ce qui l'intéresse, et encore moins de soutenir des projets selon le seul critère serait la popularité, mais de **s'assurer que chacun ait accès à une grande diversité de contenus parmi lesquels faire ses propres choix.**

Nous avons couvert largement la nécessité de soutenir une grande diversité d'artistes et de créations dans la partie 1, mais ces questions nous permettent de compléter notre propos en abordant un autre volet de l'accès aux œuvres : celui du doublage, et particulièrement du doublage en français.

L'exception culturelle francophone s'incarne bien sûr d'abord par le soutien à la création en français, mais aussi par l'accès en français à des œuvres produites originalement dans une autre langue, par le doublage pour la télévision et le cinéma, et maintenant pour internet. Et nous devons préciser : par le doublage réalisé par et pour les francophones d'ici.

Cette question est d'autant plus critique qu'il faut à la fois se battre sur le principe de faire doubler les films dans un français pensé pour le public canadien plutôt que d'importer un doublage réalisé en France, en Espagne, en Belgique, au Maroc ou ailleurs; mais aussi sur la disponibilité de ces versions sur les nouvelles plateformes numériques. Deux exemples, pas tout à fait choisis au hasard : iTunes et Netflix offrent aux consommateurs la possibilité d'acheter ou de visionner en flux continu des films et offrent des options multilingues. Comment s'assurer qu'ils offrent au public les versions disponibles doublées au Québec ? Mentionnons-le, Netflix Canada offre certains films avec une version doublée ou sous-titrée en « Canadian-French », mais il est impossible à ce jour de s'assurer que ce choix soit systématique.

À ce sujet, dans une chronique publiée sur lapresse.ca le 7 octobre dernier, le critique de cinéma Marc-André Lussier souligne² :

« Les statistiques nous indiquent que seulement 40 % des francophones du Québec maîtrisent les deux langues. Cette donnée surprend encore davantage quand on apprend que 88 % des anglo-québécois maîtriseraient aussi la langue de Molière. Ajoutez à cela l'accablante statistique à propos des analphabètes fonctionnels (49 % des Québécois auraient des difficultés de lecture) et vous avez au total un bon nombre d'individus pour qui le cinéma se doit d'être vu dans leur langue.

Si ces chiffres reflètent vraiment la réalité, il y a clairement quelque chose qui ne tourne pas rond dans notre système. Dans l'offre cinématographique offerte aux Montréalais, nos concitoyens anglophones – tant mieux pour eux – sont clairement avantagés. En plus d'avoir accès à tous les films tournés dans la langue de Shakespeare en version originale (y compris les productions indépendantes), les films internationaux sont aussi tous offerts avec des sous-titres anglais.

Autrement dit, le monde de la distribution de productions cinématographiques est à l'opposé de la réalité québécoise. Depuis quelques années, nombreux sont les cinéphiles qui remarquent à quel point plusieurs films anglophones prennent chez nous l'affiche en version originale seulement. Et l'on ne parle pas seulement de « petits » films indépendants tournés avec trois sous et deux bouts de ficelle. Seulement dans les sorties de cette semaine, deux cas exemplaires : *The Birth of a Nation* et *Denial*. Dans ce dernier cas, le phénomène se révèle d'ailleurs pour le moins étrange car la bande annonce doublée en français a été diffusée dans des reportages à la télé québécoise. Or, il n'est sorti qu'en anglais. Cherchez l'erreur.

² Extraits. Texte complet disponible : <http://blogues.lapresse.ca/moncinema/lussier/2016/10/07/non-disponibilite-des-films-en-francais-faut-il-relancer-le-debat/>

Alors, le débat sur l'accessibilité des films dans la langue parlée et comprise par la majorité de la population du Québec mérite-t-il d'être relancé ? »

Pour l'UDA, la question ne se pose pas, l'accessibilité des films en français doit être revendiquée, défendue, voire imposée.

PARTIE 3 : EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ

Assurer un accès équitable aux contenus canadiens

Comment pouvons-nous utiliser le contenu pour favoriser une démocratie forte ?

Les arts et l'accès aux arts sont essentiels à la construction de la curiosité, de l'ouverture à l'autre, du développement de la créativité et de l'esprit critique des citoyens. Avoir une scène artistique et culturelle nationale forte, représentative de la société dans toute sa diversité contribue à la construction de notre identité en tant que citoyens, pour celles et ceux qui sont nés ici mais aussi pour les néo-canadiens qui s'installent au pays et qui apprennent à découvrir leur société d'accueil.

L'intégration des arts dans l'enseignement et dans la vie quotidienne a de nombreuses vertus. Bien entendu, elle encourage l'émergence de la vocation des artistes. Mais elle contribue également au développement des publics et à la consolidation de notre identité culturelle en tant que citoyens dans un pays composé d'identités multiples et de cultures riches. Alors que nos artistes affrontent une concurrence de plus en plus vive, que ce soit de la part de créateurs de partout dans le monde ou de la part d'autres formes de loisirs comme les jeux vidéo, nous devons stimuler l'intérêt et créer un appétit pour les œuvres qui viennent de notre propre terreau culturel pour ce qu'elles ont de spécifique et d'universel. Nous en avons longuement parlé dans les parties 1 et 2, mais un autre aspect est important pour que le contenu joue son rôle dans la démocratie : **un accès équitable aux artistes et aux œuvres d'ici pour tous les citoyens**. Par son étendue et par la répartition de la population sur son territoire, le Canada pose un défi.

En ce sens, la réflexion sur l'accès aux arts et à la culture – aux contenus pour utiliser le vocable de cette consultation – ne peut pas se limiter au monde numérique. Il est essentiel de stimuler la production et la présentation de contenus dans le réel d'abord, à travers le spectacle vivant professionnel notamment, en théâtre, en musique, en danse, à travers aussi la pratique des arts pour les amateurs, par les jeunes et les moins jeunes. Le soutien à la circulation des artistes et des œuvres et leur accessibilité pour les publics de partout au pays doivent donc conserver une place importante dans les programmes du gouvernement.

Bien entendu, le numérique offre en soi des opportunités ou des alternatives pour faciliter cet accès. Diffusions simultanées dans plusieurs lieux, captations vidéo, solutions technologiques qui allègent les contraintes matérielles pour la tournée, accès à des diffusions autorisées en ligne sont autant de solutions réelles à ces problématiques.

Il faut s'assurer toutefois que l'ensemble des citoyens ait accès à Internet à un niveau de débit et à un prix raisonnable, ce qui n'est pas le cas et qui demeure un élément d'iniquité majeur vis-à-vis des communautés éloignées des grands centres.

Préserver l'exception culturelle et assurer la diversité des contenus

Comment pouvons-nous appuyer les artistes, les créateurs de contenus et les entrepreneurs culturels canadiens afin de créer un écosystème culturel qui leur permettra de s'épanouir et de dépasser nos frontières ?

Sur le fond, le succès des artistes et des créations canadiennes réside d'abord dans leur originalité et nous avons abordé précédemment les éléments qui favoriseront leur développement. Mais pour atteindre leur plein potentiel et pour contribuer au rayonnement du Canada au-delà de ses frontières, nous voyons deux axes d'action majeures à mettre en place : le maintien du concept d'exception culturelle dans nos négociations commerciales internationales ainsi que le soutien concret à la promotion de nos artistes et à l'exportation de

leurs œuvres. Nous aborderons ce second point avec la question suivante, alors concentrons-nous d'abord sur le statut de l'artiste et de ses œuvres.

Cette problématique n'est pas nouvelle. Dans les années 90, le président de l'UDA de l'époque, déclarait « La diversité culturelle est un droit fondamental de l'humanité et les États doivent en assurer la sauvegarde et la promotion ».

Vingt ans plus tard, cette déclaration est toujours d'actualité. Elle l'est même encore plus alors que les quotas, les programmes de soutien à la création et à la diffusion ont démontré leur pertinence et leur efficacité. Sans eux, il n'y aurait pas eu de Robert Lepage, de Céline Dion ou de Xavier Dolan. Il n'y aurait pas la scène vibrante qui foisonne aujourd'hui au théâtre, au cinéma, à la télévision, en musique, en danse et jusqu'aux arts du cirque.

De nombreuses autres organisations et figures politiques défendent le caractère distinct de la création artistique qui ne peut pas être traitée comme un produit ordinaire. Et l'exception culturelle doit être défendue avec vigueur et volontarisme pour assurer la survie de notre capacité à avoir une scène artistique nationale vibrante, stimulante et qui contribue non seulement à la croissance économique du Canada mais aussi à son rayonnement international.

Le gouvernement du Canada a le devoir de faire respecter le statut de la culture comme un objet distinct dans ses accords commerciaux internationaux. Plus encore, il doit réfléchir avec ses partenaires sur les façons d'adapter la notion d'exception culturelle à la réalité numérique pour le développement de modèles d'affaires équitables pour la diffusion des œuvres ainsi que la lutte contre le piratage à l'échelle internationale.

Agir pour promouvoir le travail des artistes et la circulation des œuvres

De quoi avons-nous besoin pour assurer le succès des créateurs et des industries culturelles du Canada sur la scène internationale et tirer parti des avantages concurrentiels de notre pays ? Comment pouvons-nous mieux promouvoir l'image de marque du contenu canadien à l'échelle mondiale ?

Nous avons choisi de réunir ces deux questions posées dans le document de consultation tant les réponses sont imbriquées et participent d'approches complémentaires.

En continuité avec le point précédent, il est essentiel de soutenir la promotion de nos artistes et l'exportation légale de leurs œuvres, que ce soit dans un contexte traditionnel ou dans le monde numérique. C'est sans doute une question de survie pour les minorités francophones qui seraient sinon submergées par la majorité anglophone à l'échelle nord-américaine. Mais c'est, et il faut s'en rendre compte, aussi une nécessité pour la création canadienne dans son ensemble qui a une voix distincte et qui ne devrait pas être considérée comme un satellite ou un simple marché intérieur des États-Unis.

Cela veut dire soutenir la mobilité des artistes et des œuvres à l'étranger. En ce sens, le gouvernement doit maintenir et renforcer plusieurs types d'initiatives :

- inclure un volet culturel dans toutes les missions commerciales à l'étranger;
- encourager nos représentations commerciales, consulaires et diplomatiques à créer des ponts et des rencontres entre nos artistes et les communautés où ils sont présents;
- soutenir la représentation des artistes et des producteurs canadiens dans les principaux événements culturels internationaux, qu'ils soient publics – comme des festivals – ou réservés aux professionnels – comme des rendez-vous sectoriels où les producteurs rencontrent les diffuseurs et les distributeurs;

- financer les initiatives des artistes et producteurs canadiens dans leurs efforts pour promouvoir leurs créations et les diffuser à l'étranger ;
- soutenir activement la promotion des œuvres canadiennes qui circulent à l'étranger, en offrant des vitrines et de la visibilité aux créateurs, dans le monde numérique bien sur, mais aussi par le biais des institutions de promotion du Canada sur le plan du tourisme et de la culture.

Bien entendu, tout cela doit se faire avec la conscience que le travail des créateurs doit être reconnu et valorisé, et par le fait même adéquatement rémunéré. Cela veut dire que le gouvernement doit aussi encourager le respect de la propriété intellectuelle, notamment dans le monde numérique.

Une large diffusion gratuite des contenus aura sans doute un effet positif sur le rayonnement du Canada à court terme, mais si on n'offre pas à ses créateurs les moyens d'en vivre, ce mouvement s'essoufflera rapidement.

Dynamiser la capacité de nos artisans à vivre de leur profession grâce à la vitalité de l'industrie

Quelles conditions doivent être mises en place pour encourager l'investissement étranger dans les industries culturelles du Canada ?

Cette question nous invite à quitter le champ de la création à proprement parler pour aborder la vitalité de nos industries à travers plusieurs angles.

Nous l'avons mentionné en préambule, même s'il n'est pas dans ce cas toujours question de contenu canadien, notre capacité à accueillir des créations et des productions étrangères participe au dynamisme de notre écosystème et à la capacité de nos artisans à vivre de leur profession.

En effet, la présence d'un pôle de compétitivité dans le domaine des arts et de la culture favorise l'essaimage d'entreprises dans des secteurs d'activité parallèles. Il est donc important de maintenir et de constamment améliorer nos incitatifs, comme les crédits d'impôts dans le milieu du cinéma ou du multimédia.

Créer davantage de synergies entre les artistes et la société civile

Comment pouvons-nous appuyer le artistes, les créateurs de contenus et les entrepreneurs culturels canadiens tout en favorisant la croissance de la classe moyenne au pays ?

L'UDA a déjà abordé cette question dans le cadre de la consultation du Programme d'innovation du Canada « Le Canada : nation d'innovateurs ». Notre contribution complète à cette consultation est accessible sur notre site web³, en plus bien entendu de la plateforme officielle du gouvernement.

Si, comme l'affirme le premier ministre Justin Trudeau, « notre principale richesse n'est pas sous nos pieds, mais entre nos oreilles », « les industries culturelles représentent un secteur clé de l'économie, et la rencontre des arts, des sciences et de la technologie offre des possibilités sans fin d'innovation et de résolution des problèmes. L'investissement dans le secteur culturel contribue à créer des emplois et à renforcer l'économie, en plus de garantir que notre point de vue unique est présenté au monde entier » (Budget du Canada, 2016).

³ https://uda.ca/sites/default/files/docs/Pdf/uda-innovation_canada-2idees-2016.pdf

Vous voulez mesurer la vitalité créative d'une société ? Surveillez la vitalité de la scène artistique. En 2015, une étude actualisée de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sur la culture à Montréal évaluait que les retombées économiques annuelles totales (directes et indirectes) pour 2013 du secteur de la culture étaient estimées à près de 11 milliards de dollars. La contribution directe à l'économie était de 7,4 milliards de dollars, soit environ 6 % du PIB de Montréal. C'est considérable.

Les répondants à un sondage réalisé par Léger pour l'UDA affirment à 65 % que les arts et la culture apportent une contribution économique significative à la société. Les économistes ont même un mot pour parler des facteurs qui rendent un territoire attirant : les externalités. Et de plus en plus de recherches établissent un lien entre la présence d'infrastructures et d'initiatives culturelles dans les centres urbains et leur capacité à attirer le capital humain.

C'est dans cette capacité des arts et de la culture à stimuler la créativité des gens et l'attractivité des territoires que réside sa contribution à la croissance de la classe moyenne : le contenu améliore la formation, l'innovation et la vitalité économique. Il est donc important de **créer davantage de synergies entre les artistes et la société civile, notamment dans la sphère socioéconomique.**

Dans le même ordre d'idée, les arts et la culture sont au cœur du développement chez les jeunes d'une attitude créative et de compétences essentielles dans une économie du savoir et de l'innovation. De nombreuses études le démontrent, nos partenaires enseignants et chercheurs en témoignent fréquemment, la pratique des arts, comme celle des sports, contribue à la motivation des élèves, à leur assiduité et à leur valorisation. C'est à ce jour le meilleur programme de persévérance scolaire qu'on ait à notre disposition. La pratique des arts semble même faire diminuer les disparités de réussite scolaire entre des groupes plus ou moins favorisés.

On le constate, de façon plus large, la pratique des arts contribue au développement des compétences de générations d'élèves et cela se reflète jusque dans leur parcours professionnel. Est-ce que d'avoir joué au théâtre à l'école a de la valeur dans le CV d'un ingénieur ? Sans doute pas. Mais d'avoir ouvert son esprit à la créativité aura un impact sur son approche des défis qu'il aura à relever tout au long de sa carrière. L'exposition des élèves aux arts, aux artistes, à la création et à la culture sous toutes ses formes se fait en encourageant un double mouvement : faire plus de place aux arts dans les classes et amener les élèves à la rencontre de la création dans des espaces consacrés aux arts et à la culture.

Plusieurs éléments de cette approche sont à mettre en œuvre au niveau des provinces. Toutefois, le gouvernement fédéral peut positivement contribuer à encourager ces initiatives à développer des programmes de bourse et d'échanges culturels pancanadiens au sein des réseaux d'enseignement supérieurs entre les provinces, bien entendu, mais aussi avec l'étranger.

CONCLUSION

Par l'étendue du sujet de consultation et la grande diversité des questions posées, Patrimoine canadien s'est lancé dans un exercice ambitieux. Et l'UDA relève le défi en offrant plusieurs pistes de réflexion et recommandations. Les lecteurs attentifs auront d'ailleurs remarqué que nous avons ajouté plusieurs thèmes à ceux proposés dans les documents de consultation et qui nous semblent fondamentaux pour assurer la vitalité de notre création à long terme. Dans le monde numérique comme dans le monde tout court.

De toute cette démarche, nous retenons une priorité : **il faut replacer l'artiste au cœur de l'écosystème culturel numérique**. Cette ligne de force a guidé la rédaction de ce mémoire jusque dans sa structure qui **place l'artiste et le travail de création au premier plan** de la réflexion, avant d'aborder les questions qui touchent à la diffusion des œuvres et à l'industrie, ainsi qu'aux enjeux plus larges liés à la culture, à sa défense et à sa promotion.

Parce que tout doit commencer par **la reconnaissance de la valeur du travail des artistes** sans lesquels il n'y aurait tout simplement aucun « contenu » à présenter, à diffuser, ni à exploiter. Or, travail de création est systématiquement minimisé devant la donnée plus mesurable des investissements financiers prétendument « risqués ». Or, **choisir d'être artiste est – en soi – une prise de risque**. Non seulement on expose notre imaginaire, nos émotions, notre créativité, notre talent et notre travail mais on le fait sans aucune stabilité financière, dans un univers où notre apprentissage prend des années, où notre carrière n'est jamais établie et où notre avenir n'offre aucune garantie.

Alors, comment pouvons-nous aider les créateurs de manière équitable afin qu'ils créent et produisent du contenu qui se démarque ? **En faisant confiance à nos artistes**, en faisant de la place aussi aux créateurs non conformes à des définitions trop restreintes ou trop normées, en encourageant la prise de risques et les idées nouvelles, même si le succès commercial n'est pas garanti.

Mais nous devons aussi **protéger leurs droits et leurs droits d'auteurs**, ce qui pour le gouvernement fédéral veut dire **moderniser le cadre législatif et règlementaire**, et ce, particulièrement dans un contexte où émergent de nouvelles plateformes de diffusion et des nouveaux modes de production. Cela implique une panoplie d'actions, notamment :

- la levée de l'exemption qui vise les fournisseurs d'accès à l'Internet afin que ceux-ci versent également des redevances;
- la mise en place d'un système d'avis et retrait pour les contenus mis illégalement sur Internet;
- l'extension des droits exclusifs qui ont été octroyés aux artistes interprètes participant à des enregistrements sonores aux artistes interprètes qui participent à des œuvres cinématographiques (films, émissions, vidéos), dans l'esprit du traité de Beijing;
- l'instauration d'un régime de rémunération équitable pour les utilisations en ligne des prestations, conformément aux recommandations du mouvement *Fair Internet for performers*;
- l'extension des redevances de la copie privée à tous les supports numériques permettant de copier la musique.

Sur le plan sociétal, nous croyons également important que Patrimoine canadien encourage les initiatives visant une meilleure représentation de la diversité dans la création et dans les contenus offerts aux canadiens, ainsi que celles favorisant la rencontre entre les arts et les jeunes, que ce soit à l'école ou ailleurs.

Nous espérons donc que la ministre et son équipe prendrons le temps de considérer l'ensemble nos réflexions – qui portent la voix de plus de 13 000 artistes.



Union des artistes

5445, avenue De Gaspé

Bureau 1005

Montréal (Québec) H2T 3B2

